

DRT

DPRI3106 Droit des assurances de dommages et réassurance

[45h]

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Enseignant(s): Bernard Dubuisson
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 3ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Le cours s'inscrit dans l'optique spécifique de la licence en droit et économie des assurances, laquelle tend à donner aux jeunes licenciés en droit une formation spécialisée destinée à leur procurer une compétence particulière dans le domaine des assurances.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Conçu pour recouvrir tout le secteur des assurances à caractère indemnitaire, l'enseignement porte sur l'analyse approfondie des différents types de contrats, sous leurs aspects tant juridique que pratique, ainsi que sur l'examen de leur encadrement légal. L'objectif visé est de donner à l'étudiant une connaissance suffisante de la pratique des assurances de dommages et une connaissance approfondie des principaux problèmes juridiques soulevés par cette pratique. L'enseignement donné vise également à informer l'étudiant du mécanisme de la réassurance ainsi que de la portée des traités usuellement conclus entre assureurs et réassureurs. L'enseignement s'appuie sur une documentation précise et détaillée destinée à permettre aux étudiants de se familiariser avec les aspects concrets du secteur étudié.

Résumé : Contenu et Méthodes

Ce cours est consacré à une étude approfondie des principales branches des assurances de choses (incendie, vol, crédit, protection juridique, assurances techniques...) et de responsabilité (automobile, vie privée, R.C. professionnelles, construction, R.C. exploitation, R.C. nucléaire,...). Les aspects techniques de la réassurance sont abordés au cours de mathématique des assurances. Cours participatif sur documents. Les assurances à caractère indemnitaire sont abordées sur la base des différentes polices commercialisées sur le marché belge. Le cours est principalement consacré à l'examen de ces polices dont les étudiants ont reçu un jeu complet au début du cours. Il vise à initier l'étudiant à la lecture et à l'analyse des clauses contractuelles qu'elles contiennent. L'examen a lieu oralement. Il a pour objet essentiel de faire réagir l'étudiant sur la portée, sur l'interprétation et sur la licéité d'une ou de plusieurs clauses tirées d'une police d'assurance.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

// Ce cours sera pourvu pour l'année académique 84-85 uniquement; le cahier des charges est valable pour cette seule année.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ECAF3DS/AS	Diplôme d'études spécialisées en droit économique et des assurances (droit et économie des assurances)	Obligatoire
------------	--	-------------